

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain mises en œuvre dans le quartier de Parilly à Bron, les partenaires impliqués, à savoir la Communauté urbaine, l'Etat et la commune de Bron se sont engagés dans une vaste opération de restructuration du centre du quartier.

Une première tranche de travaux a déjà été réalisée, permettant de restructurer les espaces publics et de créer les conditions d'une nouvelle centralité du quartier.

Il convient maintenant d'engager l'aménagement du square Laurent Bonnevey, espace qui jouxte les zones déjà restructurées.

Ce square serait traité de façon à assurer la liaison entre le bâtiment UC 1 et le centre du quartier proprement dit.

La création de zones recevant des activités, à savoir des jeux pour les jeunes enfants, un terrain multi-sports alternant avec des espaces plus calmes, permettrait l'appropriation du square par les habitants, ceux-ci étant associés à l'élaboration du programme.

Le coût global de cette opération, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, dite "square Laurent Bonnevey", est évalué à 5 200 000 F TTC, pour lequel il est proposé le plan de financement suivant :

- Communauté urbaine	3 250 000 F
- Etat	1 250 000 F
- Région	700 000 F

La commune de Bron assurerait la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux d'éclairage public (ce square devant recevoir le marché forain) dont le coût est évalué à 610 000 F TTC.

L'exécution de l'opération sous maîtrise d'ouvrage communautaire implique que la commune de Bron, propriétaire du square concerné par ce projet d'aménagement, mette ce bien à disposition de la communauté urbaine de Lyon et l'autorise à réaliser l'opération pour son compte, en application de l'article L 5215-27 -2° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

B - Propose de délibérer en conséquence ;

Vu le présent dossier ;

Vu l'article L 5215-27 -2° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve l'opération dite "square Laurent Bonnevey" prévue dans le quartier de Parilly-centre et son financement tels qu'ils lui ont été présentés.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter les subventions au taux maximum auprès de l'Etat et de la Région.

b) - signer la convention à intervenir avec la commune de Bron prévoyant :

- le transfert de la maîtrise d'ouvrage de la commune de Bron à la Communauté urbaine pour la réalisation de ces travaux,
- la mise à disposition du terrain nécessaire à sa réalisation,
- le principe de remise des ouvrages réalisés par la Communauté urbaine à la commune de Bron,
- et tout acte nécessaire à l'opération.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 1997 et suivants - section d'investissement - compte 231 510 - fonction 66 - opération 0046.

4° - Les recettes attendues seront à inscrire aux mêmes budgets, exercices, fonction et opération - compte 138 100 pour la subvention de l'Etat et compte 138 200 pour la subvention de la Région.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,